

Notice d'utilisation

Additif pour chape



pour diffusion de la température par les surfaces Fonterra, chape chauffante en ciment en tant que chape normale, amélioration de la conductivité thermique et de la flexion ainsi que de la résistance à la compression

Modèle
1453.1

Année de fabrication (à partir de)
01/2008

viega

Table des matières

1	À propos de cette notice d'utilisation	3
	1.1 Groupes cible	3
	1.2 Documents également valables	3
	1.3 Identification des remarques	3
	1.4 Remarque à propos de cette version linguistique	4
2	Informations produit	5
	2.1 Normes et réglementations	5
	2.2 Consignes de sécurité	6
	2.3 Utilisation conforme	6
	2.4 Propriétés et fonctionnement	6
	2.5 Caractéristiques techniques	7
3	Manipulation	8
	3.1 Transport et stockage	8
	3.2 Recettes indicatives	8
	3.3 Traitement des déchets	9

1 À propos de cette notice d'utilisation

Ce document est soumis aux droits d'auteur. Vous trouverez des informations complémentaires sur viega.com/legal.

1.1 Groupes cible

Les informations de cette notice s'adressent aux groupes de personnes suivants :

- chauffagistes et installateurs sanitaires professionnels et/ou personnel qualifié et formé
- chapistes

Les personnes qui ne disposent pas de la formation ou qualification indiquée ci-dessus ne sont pas habilitées au montage, à l'installation et, le cas échéant, à la maintenance de ce produit. Cette restriction ne s'applique pas aux éventuelles remarques concernant l'utilisation.

L'utilisation de produits Viega doit être effectuée dans le respect des règles techniques généralement reconnues et des notices d'utilisation Viega.

1.2 Documents également valables

- Fiche technique de sécurité additif pour chape conformément à 1907/2006/EG

Vous trouverez la fiche technique de sécurité sur la page du produit correspondant, dans le catalogue en ligne.

1.3 Identification des remarques

Les textes d'avertissement et de remarque sont en retrait par rapport au reste du texte et identifiés de manière spécifique par des pictogrammes.



DANGER !

Ce symbole vous avertit d'éventuelles blessures mortelles.



AVERTISSEMENT !

Ce symbole vous avertit d'éventuelles blessures graves.

**ATTENTION !**

Ce symbole vous avertit d'éventuelles blessures.

**REMARQUE !**

Ce symbole vous avertit d'éventuels dommages matériels.



Les remarques vous fournissent des conseils utiles supplémentaires.

1.4 Remarque à propos de cette version linguistique

La présente notice d'utilisation contient des informations importantes sur le choix du produit ou du système, le montage et la mise en service ainsi que sur l'utilisation conforme et, si nécessaire, sur les mesures de maintenance. Ces informations sur les produits, leurs caractéristiques et techniques d'application sont basées sur les normes actuellement en vigueur en Europe (par ex. EN) et/ou en Allemagne (par ex. DIN/DVGW).

Certains passages du texte peuvent faire référence à des dispositions techniques en Europe/Allemagne. Ces dernières devraient être appliquées comme recommandations pour d'autres pays dans la mesure où il n'y existe pas d'exigences nationales correspondantes. Les lois, standards, dispositions, normes nationaux pertinents et autres dispositions techniques prévalent sur les directives allemandes/européennes spécifiées dans cette notice : les informations fournies ici ne sont pas obligatoires pour d'autres pays et zones mais elles devraient, comme indiqué plus haut, être considérées comme aide.

2 Informations produit

2.1 Normes et réglementations

Les normes et réglementations mentionnées ci-dessous sont valables pour l'Allemagne ou bien l'Europe. Vous trouverez les réglementations nationales sur le site web respectif du pays sous :

- **en français** : viega.be/normes
- **en flamand** : viega.be/normen

Réglementations du paragraphe : Utilisation conforme

Domaine de validité/remarque	Réglementation valable pour l'Allemagne
Chapes chauffantes en ciment et sulfate de calcium	DIN EN 13813
Chapes dans le secteur de la construction	DIN 18560
Installation de chauffages par le sol	DIN EN 1264-4

Réglementations du paragraphe : Recettes directrices

Domaine de validité/remarque	Réglementation valable pour l'Allemagne
Ciment / Composition du ciment	EN 197-1
Granulat	DIN EN 206-1 DIN 1045

Réglementations du paragraphe : Traitement des déchets

Domaine de validité/remarque	Réglementation
Mise au rebut comme gravats	Abfallschlüssel TA-Abfall: 31 309

2.2 Consignes de sécurité



DANGER !
Provoque des irritations cutanées et des lésions oculaires graves

Évitez tout contact avec les yeux et la peau.

- En cas de contact avec les yeux, rincez-les abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes.
- Enlevez, si possible, d'éventuelles lentilles de contact portées.
- Consultez un médecin si nécessaire.



DANGER !
Risque sanitaire !

Tenir hors de portée des enfants.



REMARQUE !

Observez les mesures de précaution habituelles relatives à la manipulation de produits chimiques.

- Protégez-vous à l'aide de vêtements de travail et de gants.
- Portez un équipement de protection des yeux et du visage.

2.3 Utilisation conforme

Additif de chape pour la fabrication de chapes en béton destinées à une utilisation dans des chauffages par le sol, voir aussi ↪ « *Réglementations du paragraphe : Utilisation conforme* » à la page 5. Améliore la conductivité thermique, la flexion et la résistance à la compression.

Composants du système pour mortier CE CT - C25 – F ≥ 4.

La solidité de la chape dépend principalement de la composition appropriée du mortier, de sa pose consciencieuse dans les règles de l'art et du soin apporté à son traitement ultérieur.

2.4 Propriétés et fonctionnement

L'additif pour chape pour les chapes normales réduit la tension de surface de l'eau de gâchage et permet ainsi une meilleure dissolution du liant à grain fin. Il en résulte un mortier de chape homogène, facile à mettre en œuvre et à compresser, qui englobe complètement les tubes de chauffage. L'ajout de l'additif pour chape permet d'augmenter la résistance à la compression et à la flexion par rapport à un mortier frais sans additif.

Les additifs sont utilisés pour influencer favorablement la plastification, la capacité de pompage, la prise, le durcissement et le séchage. Ils ne peuvent pas remplacer une recette inappropriée ou incorrecte d'un mortier de chape.

Le temps de séchage dépend essentiellement de l'épaisseur de la chape, de la quantité d'eau ajoutée et des conditions climatiques. Dans le cas de l'utilisation d'un additif pour chape pour les chapes normales, aucun additif supplémentaire ne peut être ajouté à la chape.



REMARQUE !

L'humidité résiduelle de la chape chauffante doit être contrôlée avant de débiter les travaux de revêtement de sol par l'artisan suivant (en règle générale, un poseur de revêtement) (mesure CM).

2.5 Caractéristiques techniques

Consommation	140 g/m ² pour une couverture des tubes de 45 mm et jusqu'à 2 kN/m ²
Temps de prise	21 jours
Praticable après	3 jours

3 Manipulation

3.1 Transport et stockage

Observer ce qui suit lors du transport et du stockage :

- Stockage à l'abri du gel et sans exposition directe au rayonnement du soleil.
- Conservation possible jusqu'à douze mois à partir de la date de production dans des bidons fermés.
- Mélanger ou agiter avant utilisation.
- Forme de livraison : bidon de plastique de 20 kg

3.2 Recettes indicatives



REMARQUE !

Pour tous les travaux avec du ciment, nous recommandons de protéger les mains (avec une crème de protection grasse ou des gants de protection) de façon correspondante à la protection sanitaire/sécurité au travail.

Produits de base

Ciment *	CEM I 32,5 R
Granulat *	0/8 mm, courbe granulométrique A/B
Eau	Eau potable
Additif	Additif pour chape
Dosage	1 % du poids du ciment
Proportions de mélange	Ciment (granulat) : env. 1:5,5 (proportions du mélange) (50 kg de ciment : env. 275 kg d'agrégat) Teneur en ciment : env. 300 kg/m ³ Granulat : env. 1650 kg/m ³

* conformément aux directives en vigueur, voir  « Réglementations du paragraphe : Recettes directrices » à la page 5

Ordre du dosage (ajout dans le mélangeur à action forcée ou dans la vis de mélange de 200 l)

Granulat 0/8	env. 1/3
Ciment CEM I 32,5 R	50 kg
Eau de gâchage	env. 10 l
Additif pour chape	0,4 à 0,5 l
Granulat 0/8	env. 2/3
Eau de gâchage (en fonction de l'humidité intrinsèque des agrégats)	7 à 10 l
Consistance du mortier	plastique à molle (KP à KR)

3.3 Traitement des déchets

Trier le produit et l'emballage selon les groupes de matériaux respectifs (par ex. papier, métaux, matières plastiques ou métaux non ferreux) et les mettre au rebut conformément à la législation nationale applicable.

Mélanger les résidus au ciment puis, après prise, mettre au rebut comme gravats en respect des réglementations en vigueur, voir également ↪ « *Réglementations du paragraphe : Traitement des déchets* » à la page 5. Après l'avoir nettoyé, l'emballage vide peut être réutilisé ou recyclé.



Viega Belgium sprl

info@viega.be

viega.be

BEfr • 2022-08 • VPN170562

